

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE

MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- procurations : 2
- absents excusés : 1
- ayant pris part au vote : 32
- abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le 9 décembre à 19 heures 08, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 3 décembre 2020, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME TOULZE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO)

Etaient absents excusés : M. BAMIERE

M. JULIEN CADIEU a été élu secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2020/118

Objet : Classement et intégration des voies desservant le lotissement « Panoramique Saint Georges » dans le Domaine Public Métropolitain.

Vu la demande de Toulouse Métropole en date du 12 novembre 2020,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 08 septembre 1981, la commune a approuvé l'intégration dans le domaine public communal de la voirie desservant le lotissement « Panoramique Saint Georges ».

Il s'agit de la voirie constituée en partie de la parcelle cadastrée : AH 115.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal :

- D'approuver la cession de la parcelle AH 115 ci-dessus désignée au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

Envoyé en préfecture le 15/12/2020

Reçu en préfecture le 15/12/2020

Affiché le

15 DEC. 2020

ID : 031-213105612-20201215-D_2020_118-DE



Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- D'approuver la cession de la parcelle AH 115 ci-dessus désignée au prix d'un euro (1€) avec dispense de paiement, précision faite que les frais liés à cette opération seront pris en charge par Toulouse Métropole (géomètre, frais d'acte).
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette cession

Pour copie conforme,
Le Maire,
Marc PÉRE

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,
BRIGITTE BEC



- Transmis le 15 DEC. 2020
- Affiché le 15 DEC. 2020